



droit de rétractation sur un contrat d'engagement réciproque

Par **delagnes**, le **05/03/2009** à **13:07**

bonjour,

j'ai signé hiers un contrat d'engagement réciproque avec "l'agebce des locataires" de Lorient, en échange ils m'ont donné une liste de locations en cours.

5 annonces, les mêmes que dans le journal.

ils s'engagent à réactualiser cette liste pendant 3 mois, c'est à moi de me déplacer jusqu'à leur agence.

le tout pour 190 euros.

j'aimerais savoir si je peux exercer un droit de rétractation bien qu'il ne s'agisse pas de démarchage à domicile.

merci,

cordialement,

Pierre Delagnes

Par **GESI**, le **11/08/2009** à **13:23**

Mon fils étudiant a le problème identique

Il cherche une location sur Lorient. Il s'est adressé à l'"office des locataires" le 6 août qui lui a fait signé une convention moyennant 190 € et lui a remis une liste de propriétaires.

En tant que parent ce n'était pas cela que j'attendais et je trouve le procédé un peu fort

Nous avons fait opposition à la banque pour se prémunir du débit du chèque de 190€ et nous allons écrire à l'office pour se retracter.

Qu'en est-il de la suite qui a été donnée à votre message du 05/03 et avez vous un modèle de lettre

Merci d'avance

GESI

Par **girouette**, le **29/01/2010** à **13:35**

Bonjour,
J'ai vu votre message, et j'aimerais savoir quelles suites ont été données à votre retractation.
ma fille a le meme problème et je m'apprête à faire comme vous.

Par **alunlautre**, le **12/10/2013** à **00:14**

idem pour moi;avec une agence immobilière et qu a déjà retiré la somme!!!
quel est notre recours à l' un et l' autre ?

Par **girouette**, le **12/10/2013** à **15:07**

Bonjour,
Nous avons fait opposition au cheque qui n'avait pas encore été encaissé. ensuite nous avons adressé une lettre recommandé AR, assez explicite pour annuler le contrat, nous avons bien précisé que les annonces n'étaient pas conformes aux attentes en précisant lesquelles.
quelques jours après l'agence a téléphoné pour confirmer que le contrat était annulé, nous avons eu la chance que le chèque ne soit pas encaissé;
Bon courage.

Par **alunlautre**, le **12/10/2013** à **21:57**

eh oui, et ben moi la somme d' argent a été retiré directe au compte ; la banque me dit qu' elle ne peut rien faire et que je dois trouver des preuves afin de réclamer ; autant dire que je suis largué (!!) et que je vais perdre mes 70 euros ; au b=diable toutes ces formules d' agrippe-sous

Par **alunlautre**, le **13/10/2013** à **23:13**

en fait c'est par démarchage tél,que j' ai été contacté, et complété par formule internet, et ceci dans un délai bien rapide ; sur le site on ne peut pas faire grand chose y' apas d' accès à " MODIFIER "; et il y a une photo qui n' est pas de nous, et qui ne correspond pas à notre annonce; alors, p' être demain, y' aura du nouveau

Par **alunlautre**, le **15/10/2013** à **15:36**

tjrs pas de nouvelles de l' agence immobiliere ; je viens de les relancer par appel tél, citant la rapidité d' exécution et la difficulté de ma vie ;....

Par **girouette**, le **15/10/2013** à **20:55**

peut etre ourriez vous demander conseil à une association de consommateur ou voir aupres d'un tribunal de proximite ?